

إعلان عن مناقصة وطنية مفتوحة مع اشتراط قدرات دنيا رقم: 16/ج.س/2026

تمنن جامعة الدكتور مولاي الطاهر بسعيده عن إطلاق مناقصة وطنية مفتوحة مع اشتراط قدرات دنيا قصد إنجاز:
دراسة ومتابعة أشغال إعادة تأهيل الإقامة الجامعية - حصة سنة 2025 - ولاية سعيده، والمقسمة إلى ثلاثة (03) حصص
مستقلة كما يلي:

• الحصة رقم 01: الإقامة الجامعية الصومام.

• الحصة رقم 02: الإقامة الجامعية مزعوي عبد العزيز.

• الحصة رقم 03: الإقامة الجامعية الرياض.

تدعو الجامعة مكاتب الدراسات المؤهلة والراغبة في المشاركة إلى تحميل دفتر الشروط من المنصة الإلكترونية التالية: cdc.univ-saida.dz

ويتعين أن تتضمن العروض ملف الترشيح، والعرض التقني، والعرض المالي، حيث يوضع كل منها في ظرف منفصل ويحتمل يحمل
تسمية المتعهد، ويرجع وموضوع المناقصة، مع الإشارة إلى:

• ملف الترشيح.

• العرض التقني.

• العرض المالي.

وتوضع هذه الأطراف الثلاثة داخل ظرف خارجي واحد يحتمل ويجهول الهوية يحمل العبارة التالية:

"لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأشرطة وتقييم العروض"

مناقصة وطنية مفتوحة مع اشتراط قدرات دنيا رقم: 16/ج.س/2026

الموضوع: دراسة ومتابعة أشغال إعادة تأهيل الإقامة الجامعية - حصة سنة 2025 - ولاية سعيده.

شروط التأهيل

توجه هذه المناقصة إلى مكاتب الدراسات الحائزة على اعتماد الهيئة الوطنية للمهنيين المعماريين، مرفقا ببيان سنة 2026، والتي
تستوفي القدرات التقنية والمهنية الآتية:

أولاً: القدرات التقنية

المرجعيات المهنية:

إنجاز مشروع واحد (01) على الأقل يتعلق بـ

• الدراسة،

أو متابعة،

أو الدراسة والمتابعة،

لأشغال إعادة التأهيل وإعادة التهيئة، معية بتعدادات حسن الإنجاز.

ثانياً: القدرات الفنية

- بالنيابة للمهندسين المعماريين المصنفين لدى المجلس الوطني لهيئة المهندسين المعماريين، يجب تقديم نسخة من تعيين

الامتداد لسنة 2026 الصادر عن الهيئة الوطنية للمهنيين المعماريين.

- أو بالنيابة لمكاتب الدراسات المعمورة أو الخاصة المتعددة في مجال البناء، تقديم اعتماد ساري المفعول يوم فتح الأشرطة.

ملاحظة:

في حالة عدم استيفاء أحد شروط التأهيل، يتم رفض العرض كلية.

كما أن:

- لا يحسب مدير (مدير) مكتب الدراسات ضمن تعداد الرسائل البشيرة المطلوبة.

- لا يسع لمجموعات مكاتب الدراسات بالمشاركة في هذه المناقصة.

- تنصر المشاركة على مكاتب الدراسات المتعددة التي تقدم بصفة فردية.

- يرفض كل عرض مقدم من طرف جميع مكاتب الدراسات مهما كان شكله القانوني أثناء تقييم ملفات الترشيح والعروض.

يتكون العرض من:

أولاً: ملف الترشيح

1. تصريح بالترشيح مضمّن ومؤرخ ومختوم (حسب النموذج).

2. تصريح بالتزامه مضمّن ومؤرخ ومختوم (حسب النموذج).

3. استمارة معلومات المتعهد مملأة ومؤرخة ومختومة.

4. تقرير عن الإحصاء عدد الاقتصاد.

5. شهادة زيارة محطة ومؤرخة ومختومة.

6. نسخة من القانون الأساسي بالنسبة للشركات.

7. شهادة الترخيص البرقي.

8. اعتماد الهيئة الوطنية للمهنيين المعماريين مرفقا ببيان سنة 2026.

كما يقدم كل وثيقة تسع بغير قدرات الترشيح.

طبقاً لأحكام القانون رقم 12-23 المؤرخ في 05 أوت 2023 المحدد لقواعد السامة المتعلقة بالصفقات العمومية، فإن الوثائق

المقدمة للمعلومات الواردة في تصريح الترشيح لا تطلب إلا من المتعامل الاقتصادي المقترح فتح الموقت، الذي يقدم بتقديمها في أجل

أشغال عشرة (10) أيام ابتداء من تاريخ إخطاره، وقبل نشر إعلان المنع الموقت.

ثانياً: العرض التقني

• التصريح بالانتهاء مضمّن ومؤرخ ومختوم.

• ملاحظة: غنية بتمرية وكل الوثائق التي تسع بغير العرض التقني وفقاً لأحكام المادة 78 من المرسوم الرئاسي المذكور.

• دفتر الشروط مضمّن ومختوم مع كتابة العبارة بخط اليد:

"مرفق وفيل".

مخطط لإنجاز الأشغال.

ثالثاً: العرض المالي

• رسالة المتعهد مملأة ومؤرخة ومختومة.

• جدول الأسعار الوحدوية (BPU) مضمّن ومملوء.

• الكشف الكمي والتقديري (DQCR) مضمّن ومملوء.

يجب أن تكون العروض مرفقة بوصول دفع مبلغ عشرة آلاف دينار جزائري (10.000 دج) يودع في الحساب البرقي الجاري

لجامعة الدكتور مولاي الطاهر بسعيده رقم:

321574 - مفتح 31

وتودع العروض بمصلحة مراقبة التسير والصفقات العمومية التابعة للجمعية القومية للدراسة والاهابة برئاسة الجامعة، داخل ثلاثة

(03) أشرطة منفصلة توضع في ظرف خارجي محتمل ويجهول الهوية يحمل العبارة المشار إليها أعلاه.

ملاحظات

• يجب أن تكون جميع الوثائق المقدمة سارية المفعول يوم فتح الأشرطة.

• تمديد مدة تحضير العروض بشرة (10) أيام ابتداء من أول نشر لهذا الإعلان في الجرائد الوطنية أو في النشرة الرسمية

لصفقات المتعامل المصنوع (BOMOP).

• تمديد آخر أجل لإيداع العروض في اليوم العاشر (10) ابتداء من أول نشر، من الساعة الخامسة (09:00) إلى الثانية

عشرة (12:00). وإذا صادف هذا اليوم عطلة أو يوم راحة قومية، يمدد الأجل إلى أول يوم عمل موالي.

• يتم فتح الأشرطة في جلسة علنية في نفس اليوم على الساعة الثانية زوالاً (14:00) بمقر جامعة الدكتور مولاي الطاهر

بسعيده، ويحضر المتعهدون لحضور جلسة فتح الأشرطة.

• يبقى المتعهدون ملتزمين بتزويدهم لمدة مائة وخمسة (105) أيام ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 16/2026
Relatif à l'étude, suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Numéro d'identification fiscale (N.I.F) : 098620019026427

L'université Dr Moulay Tahar de Saida : lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 16/us/2026 ayant pour objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Les BET intéressées et qualifiées sont invitées à retirer le cahier des charges téléchargeable, à l'adresse électronique suivante: cdc.univ-saida.dz ; les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet d'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » - avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales n° 16 /US/2026 et l'objet de l'appel d'offre.

Condition d'éligibilité :

Il s'agit d'un appel d'offres avec exigence de capacités minimales s'adressent aux bureaux d'études (BET) ayant l'agrément de l'ordre national des architectes justifié par la mise à jour de l'année 2026, justifiant les capacités techniques et professionnelles suivantes :

a) Capacités Technique :

Références professionnelles : Ayant réalisé au moins un (01) projet en étude, suivi ou étude et suivi des travaux de réhabilitation et mise à niveau justifiés par des attestations de bonne exécution.

b) Capacités professionnelles :

1. Pour les architectes agréés inscrits dans le conseil de l'ordre national des architectes, justifier par copie de la mise à jour de l'agrément année 2026, délivré par l'ordre national des architectes, ou les bureaux d'études publics agréés ou privé dans le domaine de construction titulaire d'un agrément en cours de validité le jour d'ouverture.

N.B : si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

- Le gérant du bureau d'études techniques (BET) ne sera pas pris en compte dans le calcul des moyens humains exigés.

NB : Dans le cadre du présent appel d'offres, les groupements de bureaux d'études ne sont pas autorisés à soumissionner.

En conséquence, seuls les bureaux d'études agréés soumissionnant à titre individuel sont habilités à participer au présent appel d'offres.

Toute offre présentée par un groupement de bureaux d'études, quelle que soit sa forme juridique, sera rejetée lors de l'évaluation des candidatures et des offres.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

1- Le dossier de candidature :

- 1-La déclaration de candidature, dûment remplie, signée, cachetée et datée (cf joint modèle).
- 2-La déclaration de probité, dûment remplie, signée, cachetée et datée (cf joint modèle).
- 3-Fiche de renseignement sur le soumissionnaire, dûment remplie, signée, cachetée et datée (cf joint modèle).
- 4-Délégation de pouvoir, dûment remplie, signée, cachetée et datée.
- 5-Attestation de visite, dûment remplie, signée, cachetée et datée (cf joint modèle).
- 6-Copie du statut pour les sociétés.
- 7-Domiciliation bancaire.
- 8-Agrément de l'ordre national « M.A.J 2026

-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires :

Conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

2-L'offre technique :

- Une déclaration à souscrire, dûment remplie, signée, cachetée et datée (cf joint modèle).
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel suscite.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et accepté- Planning d'exécution des travaux.

3-L'offre Financière :

- La lettre de soumission, dûment remplie, signée, cachetée et datée (cf joint modèle).
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli et signé.
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli et signé.

*Les offres contenant le dossier de candidature et les offres (technique & financière) accompagnées du repai de paiement de la somme de dix mille (10000 DA) dinars algériens qui sera versée au compte C.C.P de l'université de Saida Dr Moulay Tahar n°321574 /clé 31 doivent être déposées au siège de la sous direction des finances et de la comptabilité, Service de contrôle de gestion et marchés publics Rectorat de l'université de Saida, en trois (03) enveloppes séparées sous un pli cacheté anonyme et portant la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 16 /2026
Relatif à l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

« À ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

REMARQUE : Toutes pièces présentées doivent être en cours de validité au jour de l'ouverture.

- La durée de préparation des offres est fixée à dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.
- La date de dépôt des offres est fixée au dixième (10ème) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP de 9H à 12h. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- L'ouverture des plis se fera le même jour en séance publique au siège de l'université de Saida à 14h, les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 105 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
N°/US/2026

جامعة سعيدة
لجنة الصفقات العمومية
دفتر الشروط رقم: 2026/18
تتخذ ووافق
سعيدة في: 2026/08/07

Intitulé de l'opération : Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

CAHIER DES CHARGES

Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

- LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
- LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
- LOT 03 : Résidence universitaire Riad

**DOSSIER DE CANDIDATURE
BUDGET D'ÉQUIPEMENT**



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

- LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

DÉCLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

2/Objet du marché public:.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

....., agissant :

☐ en son nom et pour son compte.

☐ au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.



M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

2/Objet du marché public :

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs

intitulés:

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:

....., agissant :

En son nom et pour son compte ☐

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente ☐

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul ☐ :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises Le groupement est : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):



Nom du groupement :
Présentation de chaque membre du groupement :
Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique
(NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises
étrangères:.....
.....
.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non ☐ Oui ☐

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même
choix):

-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du
groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir

ultérieurement ☐ ou ;

-donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement,
pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission,
l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient
intervenir ultérieurement ☐ ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre
du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas
échéant:.....
.....
.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux
marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un
marché public ;

- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait
l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

2- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit
affectant sa probité professionnelle ;

- pour avoir fait une fausse déclaration ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux
marchés publics ;

- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux
législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la
législation du travail ;

- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;

-du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers
l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment,



des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

-est inscrit au registre de commerce ☐ ou,

-est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ☐ ou,

-détient la carte professionnelle d'artisans ☐ ou,

-est dans une autre situation ☐ (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré parle....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;



Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- la société a réalisé pendant(indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :

....., dont% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots(barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant : ☐

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom,qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....		

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
N°/US/2026

جامعة سعيدة
لجنة الصفقات العمومية
دفتر الشروط رقم: 2026/118
تخضع ووافق
استعانة في: 2026/07/07

Intitulé de l'opération : Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

CAHIER DES CHARGES

Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

- LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
- LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
- LOT 03 : Résidence universitaire Riad

**DOSSIER DE CANDIDATURE
BUDGET D'ÉQUIPEMENT**



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

DÉCLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

2/Objet du marché public:.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

....., agissant :

☐ en son nom et pour son compte.

☐ au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.



M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

2/Objet du marché public :

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs

intitulés:

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:

....., agissant :

En son nom et pour son compte ☐

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente ☐

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul ☐ :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises Le groupement est : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):



Nom du groupement :
Présentation de chaque membre du groupement :
Dénomination de la société:
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non ☐ Oui ☐

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir

ultérieurement ☐ ou ;

-donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient

intervenir ultérieurement ☐ ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;

- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

2- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;

- pour avoir fait une fausse déclaration ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;

- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;

- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;

-du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment,



des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

-est inscrit au registre de commerce ☐ ou,

-est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ☐ ou,

-détient la carte professionnelle d'artisans ☐ ou,

-est dans une autre situation ☐ (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré parle....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;



Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- la société a réalisé pendant(indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :

....., dont% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots(barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant : ☐

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

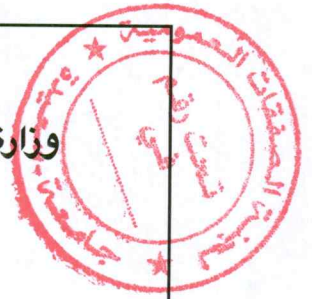
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom,qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....		

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
N°...../US/2026

جامعة سعيدة
لجنة الصفقات العمومية
دفتر الشروط رقم: 2026/18
تظفر ووافق
سعيدة في: 2026/07/08

Intitulé de l'opération : Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

CAHIER DES CHARGES

Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

- LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
- LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
- LOT 03 : Résidence universitaire Riad

**OFFRE TECHNIQUE
BUDGET D'ÉQUIPEMENT**



SOMMAIRE

A / INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

I DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 02 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

ARTICLE 04 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

ARTICLE 05 : DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS DANS LE PRESENT CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 06. LE COUT OBJECTIF PREVISIONNEL DU PROJET

ARTICLE 07. CAS D'EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS

II DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 08 : CONTENU DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 09 : RETRAIT DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 10 : PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 11 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS

ARTICLE 12 : VISITE DU SITE

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS ET RETRAIT DES OFFRES

III PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 14 : LANGUE DE L'OFFRE

ARTICLE 15 : CONTENU DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 16 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 17 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

IV PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 18 : FORME DE L'OFFRE

ARTICLE 19 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

V OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 20 : OUVERTURE DES PLIS

ARTICLE 21 : EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 22 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 23 : CHOIX DU SOUSMISSIONNAIRE

ARTICLE 24 : CORRECTION DES ERREURS

ARTICLE 25 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

ARTICLE 26 : CAS D'INFRUCTUOSITE

ARTICLE 27 : ANNULATION DE LA PROCEDURE

ARTICLE 28 : DROIT DE RECOURS

ARTICLE 29 : LA LUTTE CONTRE LA CORUPTION

ARTICLE 30 : DESISTEMENT

ARTICLE 31 : CLAUSES DE PRINCIPES

ARTICLE 32 : ACCEPTATION DES CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la maîtrise d'œuvre pour :

Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

N.B. : Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Toutefois, ils ne peuvent être attributaires que d'un seul lot. L'évaluation des offres se fera lot par lot, en commençant par le premier lot jusqu'au dernier, selon le principe d'élimination progressive.

ARTICLE 02 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Il s'agit d'un appel d'offres avec exigence de capacités minimales s'adressent aux bureaux d'études (BET) ayant l'agrément de l'ordre national des architectes justifié par la mise à jour de l'année 2026, justifiant les capacités techniques et professionnelles suivantes :

a) Capacités Technique :

Références professionnelles : Ayant réalisé au moins un (01) projet en étude, suivi ou étude et suivi des travaux de réhabilitation et mise à niveau justifiés par des attestations de bonne exécution.

b) Capacités professionnelles :

1. Pour les architectes agréer inscrits dans le conseil de l'ordre national des architectes , justifier par copie de la mise à jour de l'agrément année 2026, délivré par l'ordre national des architectes, ou les bureaux d'études publics agréés ou privé dans le domaine de construction titulaire d'un agrément en cours de validité le jour d'ouverture.

N.B : si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

- Le gérant du bureau d'études techniques (BET) ne sera pas pris en compte dans le calcul des moyens humains exigés.

NB : Dans le cadre du présent appel d'offres, les groupements de bureaux d'études ne sont pas autorisés à soumissionner.

En conséquence, seuls les bureaux d'études agréés soumissionnant à titre individuel sont habilités à participer au présent appel d'offres.

Toute offre présentée par un groupement de bureaux d'études, quelle que soit sa forme juridique, sera rejetée lors de l'évaluation des candidatures et des offres.



ARTICLE 03 : MODE DE PASSATIONS

Le marché objet du présent cahier des charges sera conclu selon la procédure du d'un appel d'offre avec exigence de capacités minimales et ce, en application des articles 26 et 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 et des articles 17 et 39 de la loi n°23-12 DU 05 AOUT 2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 04 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

- Les prestations à fournir consistent, en la mise en œuvre, conformément aux études pour la réhabilitation ou réfection des résidences universitaires (Champ d'intervention : Réhabilitation des blocs de Résidences ou de restauration selon le besoin et fiches techniques élaborées, Réhabilitation des réseaux AEP, électricité et assainissement, Réhabilitation du réseau chauffage y compris chaudière et appareillages s'il y a lieu.)

- **Partie fixe dénommée « mission études »** couvrant les prestations suivantes :

- Diagnostic et évaluation de l'état des résidences universitaires.
- Relevés techniques et établissement de l'état des lieux.
- Études de réhabilitation des bâtiments et des réseaux.

- **Partie variable dénommée « mission suivi »** couvrant les prestations suivantes :

Assistance du maître de l'ouvrage dans la direction de l'exécution du marché de travaux, l'ordonnancement, la coordination, le pilotage du chantier et la réception des travaux.

ARTICLE 05 : DEFINITION DES TERMES UTILISENT DANS LE PRESENT CAHIER DES CHARGES

Le service contractant (le maître de l'ouvrage) : Université de Saida Dr Moulay Tahar Représenté par Monsieur TEBBOUNE Fathallah Ouhbi en qualité de : Recteur .

Le cocontractant : Désigne l'architecte, le bureau d'études qui sera retenu en vue d'exécuter le marché, objet de l'appel d'offres.

Le marché : signifie contrat écrit entre le contactant et le cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des missions, objet de l'appel d'offres.

Le soumissionnaire ou maître d'œuvre : Désigne l'architecte, le bureau d'études qui a présenté une offre en vue de réaliser les missions, objet du cahier des charges.

ARTICLE 06 : LA COUVERTURE FINANCIÈRE DU PROJET

Le cout objectif du projet est estimé à

LOT 01 : Cent millions dinars algériens (100.000.000,00 DA)

LOT 02 : Cent quarante cinq millions dinars algériens (145.0000.000,00DA)

LOT03 : Quatre vingt cinq millions dinars algériens (85.000.000,00 DA)

ARTICLE 07 : CAS D'EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS

Conformément à articles 51 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et 75 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, ne peut soumissionner pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent cahier des charges, toute personne physique ou morale:



- Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres,
- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire de concordat ;
- Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- Qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants ;
- Qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- Qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.

I DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES



ARTICLE 08 : CONTENU DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

Le dossier comprend les documents suivants :

Le présent cahier des charges coté et paraphé

La lettre de soumission dûment rempliée paraphée, signée, cachetée et datée

Une déclaration de probité dûment remplie, paraphée, signée, cachetée et datée.

Une déclaration à souscrire dûment remplie, paraphée, signée, cachetée et datée.

Une déclaration de candidature dûment remplie, signée, cachetée et datée.

Les annexes.

ARTICLE 09 : RETRAIT DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent cahier des charges est téléchargeable ,son retrait se fera par le candidat ou son représentant dûment désigné, à l'adresse électronique suivante: **cdc.univ-saida.dz**. le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné et aussi auprès de la sous direction des finances et de la comptabilité .

Les offres accompagnées du reçu de paiement de la somme de **Dix mille (10000 DA)** dinars algériens qui sera versée au **compte C.C.P de l'université Dr Moulay Tahar de Saida n°321574 /clé 31**, doivent être déposées directement à l'adresse suivante : **Service de contrôle de gestion et marchés publics à la sous direction des finances et de la comptabilité (Rectorat de l'université de Saida : Docteur Moulay Tahar).**

ARTICLE 10 : PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent avis d'appel d'offre est rédigé en langue arabe et en français. Il est publié obligatoirement dans deux quotidiens nationaux (Arabe et Français) et le bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ainsi que deux journaux électroniques(Arabe et Français) .

ARTICLE 11 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au sujet du cahier des charges et documents de la présente appel d'offres est tenu de notifier par tous les moyens une requête écrite au service contractant au moins Trois (03) jours avant la date fixée pour le dépôt des offres.

La réponse d'intérêt général qui lui est notifiée par le service contractant dans un délai de Trois (03) jours, est en même temps notifiée à l'ensemble des architectes, bureaux d'études qui ont retiré le cahier des charges et pour lesquels l'offre n'est pas encore déposée ; ces dernières données étant vérifiées sur le registre de retrait du dossier d'appel d'offre établi par le contractant.

ARTICLE 12 : VISITE DU SITE

Il est recommandé aux soumissionnaires de visiter et d'examiner le site d'intervention, de réunir tous les renseignements qui pourraient être utiles et nécessaires pour la préparation de leurs offres.

Les dépenses résultant de cette visite seront à leur charge.

Le candidat ou son représentant dûment habilité est tenu d'effectuer une visite des lieux avant la remise de son offre. Lors de cette visite, il devra être muni du cachet du bureau d'études.

La visite sera sanctionnée par un procès-verbal de visite établi conformément au modèle joint en annexe du présent cahier des charges, dûment signé par les représentants du maître d'ouvrage et du soumissionnaire.

Le procès-verbal de visite doit obligatoirement être joint à l'offre technique signé par le BET, Maître d'ouvrage, et utilisateur.



ARTICLE 13 : MODIFICATIONS ET RETRAIT DES OFFRES

Aucune offre ne peut être retirée ou modifiée après son dépôt.

II. PRÉPARATION DES OFFRES

ARTICLE 14 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre établie par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances et documents qui s'y rapportent, échangés entre le soumissionnaire et le service contractant, doivent être rédigés en langue nationale ou en français.

ARTICLE 15 : CONTENU DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

En application des dispositions de la loi n°23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales des marchés publics et conformément à l'article 67 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés et des délégations de service publics, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

1- Le dossier de candidature contient :

- ✓ Une déclaration de candidature dûment remplie, signée, cachetée et datée (selon le modèle annexé).
- ✓ Une déclaration de probité dûment remplie, signée, cachetée et datée (selon le modèle annexé).
- ✓ Les statuts pour les bureaux d'études dotées de la personnalité morale.
- ✓ Copie des documents relatifs aux délégations de pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude.
- ✓ Copie de l'agrément de l'année 2026.
- ✓ Certificat d'existence (C.20)
- ✓ Les documents dès l'éligibilité exigés dans l'article n 02 des dispositions générales.

2- L'offre technique contient :

- ✓ Une déclaration à souscrire dûment remplie, paraphée, signée, cachetée et datée.
- ✓ Le présent cahier des charges dûment rempli et paraphé.
- ✓ Un mémoire technique explicatif de tous les documents permettant d'évaluer l'offre technique (selon model ci-joint en annexe).
- ✓ Planning d'exécution de la mission étude.
- ✓ **Pièces écrites :**
 - Description de l'ouvrage.
 - Planning d'exécution de l'étude par phase.
 - Méthodologie et approche.
 - Contrainte et solution.
 - PV de visite sur site.

3- L'offre financière contient :

- ✓ La lettre de soumission dûment remplie paraphée, signée, cachetée et datée.
- ✓ Une proposition d'honoraire (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe -étude- et partie variable -suivi-)
- ✓ Récapitulation.

Conformément aux dispositions de la loi en vigueur, les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du contrat, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché. Les documents concernés sont :

- Attestation de mise à jour CNAS en cours de validité le jour de l'ouverture des plis ;
- Attestation de mise à jour CASNOS en cours de validité le jour de l'ouverture des plis ;
- Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2024 ;
- Attestation comportant le Numéro d'Identification Statistique (NIS) ;
- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement datant de moins de trois (03) mois au jour de l'ouverture des plis portant la mention « non inscrit au fichier national des fraudeurs » ;
- Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Registre de commerce comportant le code électronique, sous peine de rejet de l'offre ;
- Casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois au jour de l'ouverture des plis.

ARTICLE 16 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES :

En application des dispositions de la loi n°23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales des marchés publics et conformément aux dispositions de l'article 66 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés et des délégations de service publics, un délai de dix (10) Jours est accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres, Si le dernier jour correspond à un jour férié la préparation des offres sera prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent être déposées (et non envoyées par voie postale) le avant 12H00 à l'adresse : bureaux des marchés publics, rectorat de l'université de Saida Dr Moulay Tahar.

ARTICLE 17 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément à l'article 76 de la loi n°23-12 du 05/08/2023, portant réglementation des marchés et des délégations de service publics, le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres augmentée de 90 jours.

Dans le cas, où le service contractant n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, il peut le proroger, après accord des soumissionnaires concernés.

Dans le cas du soumissionnaire attributaire d'un marché public, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

ARTICLE 18 : FORME DE L'OFFRE :

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Avis du appel d'offres N°..... L'objet de l'appel d'offres

ARTICLE 19 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

Conformément à la loi n°23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics conformément aux dispositions de l'article 66 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés et des délégations de service publics, Le délais



de préparation des offres est fixée d'un délai de Dix (10) Jours à compter de la date de la première affichage de l'avis de la appel d'offres dans le BOMOP ou la presse.

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de préparation des offres, soit le au plus tard à 12h00 (heure limite).

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : **bureaux des marchés publics, rectorat de l'université de Saida Dr Moulay Tahar.**

III. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 20 : OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture, en séance publique des plis, intervient pendant la même séance à la date et heure limite d'ouverture des plis, elle sera faite par une commission dite « commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » du Maître d'Ouvrage dans les conditions prévues aux articles 48 ,96 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux articles 70, 71 ,160 ,161 et 162 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, suscité.

La Commission d'Ouverture des Plis et évaluation des offres se réunit en séance publique pour procéder à l'ouverture des plis des offres, le jour correspondant à la date de fin des délais de préparation des offres, à 13 H00, en présence des soumissionnaires.

ARTICLE 21 : EVALUATION DES OFFRES :

L'évaluation et la comparaison des offres se feront en trois (03) étapes.

1ère étape : Evaluation des dossiers de candidature :

Cette phase sera réalisée comme suit :

Cette évaluation est sanctionnée par un procès-verbal. Tout dossier de candidature qui ne remplit pas les conditions d'éligibilité exigées sera éliminé et écarté définitivement des phases suivantes.

2eme étape : Evaluation des offres techniques :

L'évaluation et classement des offres restantes sur la base des critères et méthodologie prévus dans le cahier des charges liés aux potentialités techniques du soumissionnaire.

Cette mission est confiée à la Commission d'Ouverture des Plis et évaluation des offres désignée par le service contractant et ce, conformément à la loi n°23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics conformément à l'article 160 du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés et des délégations de service publics

Cette phase est notée sur 90,00 Points

Cette évaluation est sanctionnée par un procès-verbal. Toute offre ayant obtenue moins de 60,00 points est éliminée

L'évaluation de l'offre technique est effectuée par une commission technique.

3ème étape : Evaluation des offres financières :

L'évaluation des offres financières est effectuée sur la base des critères et méthodologie prévus dans le cahier des charges.

Cette mission est confiée à la commission d'évaluation des offres désignée par le service contractant et ce, conformément à la loi n°23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics conformément à l'article 160 du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés et des délégations de service publics.

Cette phase est notée sur 40,00 Points

ARTICLE 22 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :

1ère étape :

Après vérification de l'éligibilité et la conformité au dossier de candidature l'évaluation des offres se déroulera en 02 phases :



Phase I :

3. Critères d'évaluation des offres techniques : 90 Points

L'évaluation des offres techniques sera effectuée par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres.

La note technique globale est fixée à 90 points.

Toute offre ayant obtenu une note inférieure à 60 points sera éliminée.

1. Méthodologie, contraintes identifiées et solutions proposées : 30 Points

Le soumissionnaire doit présenter un mémoire technique décrivant sa compréhension du projet, son organisation pour la réalisation des études ainsi que les modalités de suivi des travaux. Le mémoire doit également faire ressortir les contraintes identifiées lors de la visite des lieux et les solutions proposées.

La note sera attribuée comme suit :

- Méthodologie (Compréhension du projet, Organisation des études, Méthodologie du suivi) : 10 Points
- Contraintes identifiées : 10 Points
- Solutions proposées : 10 Points

L'appréciation se fera selon la qualité du mémoire présenté :

- Rapport détaillé et approfondi : 100 % de la note.
- Rapport moyennement détaillé : 70 % de la note.
- Rapport sommaire : 30 % de la note.
- Absence de rapport : 00 Point.

NB : Le mémoire méthodologique ne devra pas dépasser huit (08) pages et pourra être enrichi par des photos du site.

2. Moyens humains affectés au projet : 30 Points

Le soumissionnaire devra fournir les diplômes ainsi que les justificatifs d'affiliation CNAS récents du personnel proposé.

Personnel proposé	Note
Architecte	08 Points
Ingénieur en Génie Civil (08 points par ingénieur)	Maximum 16 Points
Technicien Supérieur en Génie Civil, Architecture ou Mètreur Vérificateur (03 points par technicien)	Maximum 06 Points
Total	30 Points

3. Moyens matériels : 20 Points

Le soumissionnaire devra justifier la propriété des moyens matériels par les documents requis.



a) Matériel roulant : 05 Points

- Véhicule touristique ou utilitaire : 05 Points.

Justificatifs exigés :

- Carte grise ;
- Police d'assurance en cours de validité ;
- Procès-verbal de contrôle technique en cours de validité.

b) Matériel informatique : 05 Points

- Un (01) ordinateur de bureau ;
- Un (01) ordinateur portable.

Condition obligatoire : présence des deux équipements.

c) Matériel de reprographie : 05 Points

- Un (01) traceur ;
- Une (01) imprimante professionnelle ou semi-industrielle.

Condition obligatoire : présence simultanée des deux équipements.

d) Matériel topographique : 05 Points

- Station totale et/ou niveau automatique et accessoires.

Justificatifs exigés pour les matériels informatique et de reprographie :

- Factures d'achat .

Justificatifs exigés pour les appareils topographiques :

- Factures d'achat .

4. Délai d'exécution des études : 10 Points

Le délai le plus court se verra attribuer la note maximale de 10 points.

Les autres offres recevront une note calculée selon la formule suivante :

$$N = 10 \times DC / DN$$

Avec :

- N : note attribuée ;
- DC : délai le plus court proposé ;
- DN : délai proposé par le soumissionnaire.

NB : Toute offre proposant un délai supérieur au délai maximum fixé dans le cahier des charges (60 jours) ou ne comportant pas de délai, la note (0) lui sera attribuer, si malgré cette note le soumissionnaire est toujours qualifié, le service contractant se réserve le droit de lui fixer le délai moyen de 150 jours - Si le soumissionnaire n'accepte pas ce délai son offre sera rejetée.

Phase 02 :

Critères d'évaluation des offres financières 40,00 Points

Cette mission sera confiée à la commission d'évaluation des offres.

L'offre la moins disante (partie fixe + partie variable) se verra attribuer la note de 40,00 Points

Les autres offres se verront attribuer une note inversement proportionnelle et égale à :

$$N = 40 \times O.M / OS$$

N : note à attribuer au soumissionnaire



OM : offre moins disante (partie fixe +partie variable)

O.S : offre considérée du soumissionnaire.

N.B : L'EVALUATION SE FERA PAR LOT.

ARTICLE 23 : CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE :

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note cumulée après pondération des critères technique, et financière sera déclaré attributaire.

Note = Note Technique + Note financière

En cas d'égalité le marché sera attribué au BET ayant obtenu la note de Technique la plus élevée.

En cas d'égalité la 2ème fois le marché sera attribué au BET ayant plus d'années d'expérience (certificat d'existence)

ARTICLE 24 : CORRECTION DES ERREURS :

Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier d'appel d'offres, seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante

- a) Lorsqu'il existe une différence entre le prix unitaire en chiffres et le prix unitaire en lettres, le montant en lettres fera foi.
- b) Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité et l'addition des produits, le prix unitaire cité fera foi, à moins que le service contractant n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire auquel cas le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant à la soumission, sera rectifié par le service contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus et avec le consentement du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

ARTICLE 25 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE :

Conformément aux dispositions du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 65 et 82.

Le service contractant notifiera au soumissionnaire retenu, par écrit, que son offre a été retenue provisoirement. Cette notification donnera lieu à la publication d'un avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et dans les quotidiens de presse ayant assuré la publication de l'avis d'appel d'offres, avec les précisions suivantes :

- L'identification du soumissionnaire retenu ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du service contractant ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) de l'attributaire provisoire du marché ;
- Le montant de l'offre retenue ;
- La note attribuée à l'offre technique de l'attributaire provisoire du marché ;
- La commission des marchés publics de l'université de Saida pour l'examen des recours, avec indication de son adresse exacte sise à B.P 138 ENNASR Saida

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant, invitera, dans le même avis, ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse à se rapprocher de ses services pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.



ARTICLE 26 : CAS D'INFRUCTUOSITE :

- Conformément aux dispositions des articles 40 aliéna 2 et 71 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

La procédure d'appel d'offre est déclarée infructueuse lorsque :

- aucune offre n'est réceptionnée ;
- après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet et au contenu du cahier des charges ;
- le financement des besoins ne peut être assuré.

ARTICLE 27 : ANNULATION DE LA PROCEDURE :

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 73, du décret présidentiel ci-dessus le service contractant peut pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché sans aucune indemnité au soumissionnaire.

ARTICLE 28 : DROIT DE RECOURS :

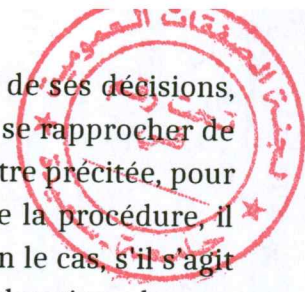
Outre les droits de recours prévus par la législation en vigueur, le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire d'un marché ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure, dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un gré à gré après consultation, peut introduire un recours, auprès de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique des marchés.

Pour permettre aux requérants d'user de leur droit de recours devant la commission des marchés publics compétente, le service contractant doit communiquer, dans l'avis d'attribution provisoire du marché, les résultats de l'évaluation des offres technique et financière de l'attributaire provisoire du marché public, son numéro d'identification fiscale (NIF), le cas échéant, et indiquer la commission des marchés compétente pour l'examen du recours et le numéro d'identification fiscale (NIF) du service contractant.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics, dans la limite des seuils fixés aux articles 173 et 184 du décret présidentiel susmentionné. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le service contractant est tenu d'inviter, dans l'avis d'attribution provisoire du marché, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Dans les cas de la déclaration d'infructuosité et de l'annulation de la procédure de passation du marché ou de l'annulation de son attribution provisoire, le service contractant doit informer, par



lettre recommandée avec accusé de réception, les soumissionnaires ou candidats de ses décisions, et inviter ceux d'entre eux qui souhaitent prendre connaissance de leurs motifs, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter de la date de réception de la lettre précitée, pour leur communiquer ces résultats, par écrit. Lorsque le service contractant relance la procédure, il doit préciser dans l'avis d'appel à la concurrence ou la lettre de consultation, selon le cas, s'il s'agit d'une relance suite à une annulation de la procédure ou suite à une déclaration de son infructuosité. Selon l'article 56 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiels 15-247.

ARTICLE 29 : LA LUTTE CONTRE CORRUPTION :

Conformément à l'article n° 89 du décret présidentiel n° 15-247 de la 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics .Le partenaire cocontractant est tenu de souscrire la déclaration de probité, dont le modèle est prévu à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant règlement des marchés publics et des délégations des services publics.

ARTICLE 30 : DESISTEMENT :

En application des dispositions de l'article 74 du décret présidentiel n°15- 247du 16 septembre 2016, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, lorsque l'attributaire provisoire du marché se désiste avant la notification du marché ou refuse d'accuser réception de la notification du marché, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire du marché dans le respect du principe du libre jeux de la concurrence, des exigences du choix de l'offre la plus avantageuse et des dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n°15- 247du 16 septembre 2016, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 31 : CLAUSES DE PRINCIPES :

Toute clauses insérées dans le présent cahier des charges qui seront contre aux dispositions législatives en vigueur, est considérée comme nulle et de nul effet.

ARTICLE 32 : ACCEPTATION DES CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent cahier des charges devra être inclus dans l'offre technique du soumissionnaire revêtu en sa dernière page, de son cachet et de sa signature, ainsi que la mention manuscrite« lu et accepté ».

Toute offre qui ne contient pas un mémoire technique justificatif est rejetée automatiquement et cela Conformément aux dispositions qui relèvent du domaine réglementaire en vigueur applicables dans les marchés publics.

NB : Le soumissionnaire est tenu d'imiter la mention manuscrite « lu et accepté ».

Fait à , le

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

MARCHE

LOT N01 :

LOT N02 :

LOT N03 :

Passé en vertu de :

Conclue entre :

**L'Université, sis à, ci-après désigné, dans tout ce qui suit, par le terme
« Service contractant » ; et dument représenté par son**

Monsieur :

D'une part,

Et :

**Le, dont le siège est sis à, représentée par son directeur, ayant tous pouvoirs à
l'effet de signer le présent cahier des charges, ci-dessous désignée « Le Co-contractant »,**

représenté par son

Directeur,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Fiche de renseignements sur le soumissionnaire

- 1) Dénomination de la Société ou raison sociale:.....
.....
- 2) Adresse du Siège Social :.....
.....
- 3) Forme juridique de la société :.....
.....
- 4) Montant du capital social :.....
.....
- 5) Numéro, date et lieu d'inscription au registre du commerce:.....
.....
code d'activité :.....
contenu d'activité :.....
- 6) Nom, Prénom ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du cahier des charges:.....date
et lieu de naissance :/...../..... à :..... Nationalité:
- 7) Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal, section commerciale:.....
.....
- 8) Nom, Prénom du signataire de la déclaration: Qualité : Date de naissance et lieu de naissance :.....
.....Nationalité:.....
- 9) J'atteste que la société n'est pas en situation de règlement judiciaire, de faillite ou de liquidation.
- 10) Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements sus-indiqués sous peine de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur en Algérie

Fait à : Le :

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)
Et cachet de l'entreprise)



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

Attestation de visite de site

En ce jour.

Le BET. déclare avoir effectué
la visite des lieux des travaux et ses environs, et a pris connaissance de l'ensemble des
renseignements nécessaires pour préparer son offre.

Jour de visite :

Cette présente attestation a été délivrée pour servir ce que de droit.

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire
Et cachet de l'entreprise)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

Attestation de visite de site

En ce jour.

Le BET. déclare avoir effectué
la visite des lieux des travaux et ses environs, et a pris connaissance de l'ensemble des
renseignements nécessaires pour préparer son offre.

Jour de visite :

Cette présente attestation a été délivrée pour servir ce que de droit.

Fait à : Le :

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire
Et cachet de l'entreprise)



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Attestation de visite de site

En ce jour.

Le BET. déclare avoir effectué
la visite des lieux des travaux et ses environs, et a pris connaissance de l'ensemble des
renseignements nécessaires pour préparer son offre.

Jour de visite :

Cette présente attestation a été délivrée pour servir ce que de droit.

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire
Et cachet de l'entreprise)



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche
2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

DÉCLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :
.....
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....
.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

☐ Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

☐ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....
.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....
.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....
.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....
.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

Offre de base ☐

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) ☐:.....



Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) □ :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire □

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte □ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:

Engage la société, sur la base de son offre □ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement □ :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	
.....	

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.



5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche
2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

DÉCLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

☐ Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:

☐ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/

2/

3/

4/

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

Offre de base ☐

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) ☐:



Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) □ :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire □

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte □ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:

Engage la société, sur la base de son offre □ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement □ :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	
.....	

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres) à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche
2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

DÉCLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

☐ Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

☐ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/

2/

3/

4/

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

Offre de base ☐

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) ☐:.....



Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) □ :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire □

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte □ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:

Engage la société, sur la base de son offre □ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement □ :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	
.....	

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.



5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

SOMMAIRE



ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ
ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION
ARTICLE 3 : TEXTES DE REFERENCE
ARTICLE 4 : PIECES ET DOCUMENTS CONTRACTUELLES
ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS
ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHÉ
ARTICLE 7 : DOMICILIATION BANCAIRE
ARTICLE 8 : PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES ET IMPREVUS
ARTICLE 9 : DEFINITION DES PRIX UNITAIRES
ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE
ARTICLE 11 : DEFINITIONS DES MISSIONS
ARTICLE 12 : CONTROLE CTC - ETUDE DE SOL
ARTICLE 13 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES TRAVAUX
ARTICLE 14 : PROPRIETE DES ETUDES
ARTICLE 15 : MODE D'EVALUATION ET DE REGLEMENT DES ETUDES
ARTICLE 16 : MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 17 : DELAI DE PAIEMENT
ARTICLE 18 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX
ARTICLE 19 : RETENUE DE BONNE EXECUTION ET DEGARANTIE
ARTICLE 20 : DUREE DE le marché
ARTICLE 21 : PENALITES DE RETARD
ARTICLE 22 : RECEPTION PROVISoire, DEFINITIVE ET DELAI DE GARANTIE
ARTICLE 23 : INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 24 : NANTISSEMENT
ARTICLE 25 : TEXTES DE RÉFÉRENCE
ARTICLE 26 : REGLEMENT DES LITIGES
ARTICLE 27 : RESILIATION
ARTICLE 28 : FORCE MAJEURE
ARTICLE 29 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT
ARTICLE 30 : ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT DU CAHIER DE CHARGE

ANNEXES :

ANNEXE 01 : PARTIE FIXE
ANNEXE 02 : MONTANT DU MARCHÉ
ANNEXE 03 : DELAI DES ETUDES
ANNEXE 04 : PROGRAMME ET ORGANISATION

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES



ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet

Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION

Le marché est passé en application des articles 26 et 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 et des articles 17 et 39 de la loi n°23-12 DU 05 AOUT 2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 3 : TEXTES DE REFERENCE

Le présent marché est régi par la législation et la réglementation en vigueur, notamment :

La loi n° 04-02 du 23 Juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales, modifiée et complétée ; La loi n° 08-09 du 25 Février 2008 portant code de procédure civile et administrative.

La loi n° 03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement. L'ordonnance n° 75-58 du 26 Septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée ; L'ordonnance 95-07 du 25 Janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée ; L'ordonnance 03-03 du 19 Juillet 2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée ;

La loi n° 18-15 du 02 septembre 2018 relative aux lois de finances.

La loi n°23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Le décret législatif 94-07 du 18 Mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, modifié et complété ;

Arrêté interministériel du 15 mai 1988 portant modalités d'exercice et de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Décret n° 68-652 du 26 décembre 1968 fixant les conditions dans lesquelles les personnes privées peuvent conclure des contrats ou marchés d'études avec les services du ministère des travaux publics et de la construction.

ARTICLE 4 : PIECES ET DOCUMENTS CONTRACTUELLES

Les pièces et documents contractuels constituant le présent marché sont les suivants :

- Le présent marché et ses annexes.
- La lettre de soumission dûment rempliée paraphée, signée, cachetée et datée.
- Une déclaration de probité dûment remplie, paraphée, signée, cachetée et datée.
- Une déclaration à souscrire dûment remplie, paraphée, signée, cachetée et datée.
- Une déclaration de candidature dûment remplie, signée, cachetée et datée.
- Planning d'exécution des missions.
- La note d'honoraire

ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le délai d'exécution est réparti en deux parties, à savoir :

Délai de la partie fixe (Etude) :

Le délai d'exécution de la partie fixe (les études) à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de l'exécution des études est ce délai ne peut être inférieur à **Sept (07) Jours.**

Délai de la partie variable (Suivi) :

Le délai est estimé à deux mois (60 Jours) (Délai exigé selon les directives de la direction des finances du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)

Le délai réel de suivi et de contrôle des travaux de réalisation est arrêté suivant les délais proposés par les entreprises de réalisations, ce délai commence à concourir à partir de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux de ou des entreprises.

ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHÉ

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

La partie fixe (1)

En chiffres en HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC

En lettres :

.....(en toutes taxes comprises)

Le montant ressort au détail estimatif et quantitatif

La partie variable (2)

En chiffresen HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC

En lettres :

.....(en toutes taxes comprises)

Le montant ressort au détail estimatif et quantitatif

Montant total (1) + (2)

En chiffresen HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC.....

En lettres :

.....(en toutes taxes comprises)

LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

La partie fixe (1)

En chiffres en HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC



En lettres :
.....(en toutes taxes comprises)

Le montant ressort au détail estimatif et quantitatif

La partie variable (2)

En chiffresen HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC

En lettres :

.....(en toutes taxes comprises)

Le montant ressort au détail estimatif et quantitatif

Montant total (1) + (2)

En chiffresen HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC.....

En lettres :

.....(en toutes taxes comprises)

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

La partie fixe (1)

En chiffres en HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC

En lettres :

.....(en toutes taxes comprises)

Le montant ressort au détail estimatif et quantitatif

La partie variable (2)

En chiffresen HT

TVA 19%

TOTAL EN TTC

En lettres :

.....(en toutes taxes comprises)

Le montant ressort au détail estimatif et quantitatif

Montant total (1) + (2)

En chiffresen HT

TVA 19%



TOTAL EN TTC.....

En lettres :
.....(en toutes taxes comprises)

ARTICLE 7 : DOMICILIATION BANCAIRE

Les règlements des sommes dues seront effectués par le service contractant par virement au compte du maître d'œuvre ouvert auprès de la banque : Agence de
Adresse.....

sous le N°au nom de

ARTICLE 8 : PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES ET IMPREVUS

Les prestations d'études supplémentaires sont des prestations qui ne sont pas compris dans ce marché mais qui ont un rapport direct avec l'objet.

Le cocontractant ne doit pas entreprendre des prestations d'études qu'il jugerait imprévus. Ces derniers doivent au préalable être demandés par le service contractant qui ordonnera leur exécution par ordre de service.

Les prestations réalisées dans ce cadre seront réglées par application des articles 29 à 32 du C.C.A.G.

Toutes modifications des études en plus ou en moins du montant du marché donneront lieu à un avenant au sens des de l'article n° 81 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics des articles 135 à 139 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés et des délégations de service public,

Ces avenants porteront sur l'augmentation, introduction de nouvelle prestation et éventuellement la modification d'une ou plusieurs clauses du marché.

Dans le cas de la mission suivi un délai supérieur au délai contractuel prévu par le ou les marchés de réalisation, le maître d'œuvre est tenu de poursuivre la mission de suivi et de contrôle et ce, jusqu'à l'achèvement des travaux de réalisation de l'ouvrage donc le maître d'œuvre n'a pas droit à une rémunération des prestations de la «mission suivi» au titre du délai supplémentaire

ARTICLE 9 : DEFINITION DES PRIX UNITAIRES

Les prix sont ceux définis dans l'offre financière lesquels comprennent toutes les charges, sujétions et frais nécessaires pour l'exécution des études (dépenses de matériel, frais et salaires personnels, transport, d'assurance, charges diverses tel que documents sur support numérique ,affichage, frais généraux et de siège social, taux de frais, charges directes et indirectes, les frais de tirages des séries de plans, d'impression des documents écrits, de constitution du marché, déplacements assurance globale etc.) à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les prestations fournies en plus ou en moins dans le cadre du marché n'auraient pas d'incidence sur l'offre financière. Les opérations nouvelles entrant dans l'objet global doivent être introduites dans un bordereau de prix unitaires arrêté par les deux parties conformément à l'article 06 ci-dessus.

ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Les missions constitutives de la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :



Diagnostic de l'ouvrage avec solution technique, repérage des réseaux existants et suivi des travaux) sera arrêtée et définie avec le service contractant et ce en conformité aux normes actuelles et aux règles de l'art

ARTICLE 11 : DEFINITIONS DES MISSIONS A/ ETUDES

1/ DOSSIER EXECUTION ETAT DES LIEUX et DIGONSTIC DES OUVRAGES AVEC SOLUTIONS.

2/ DOSSIER ETUDE D'EXECUTION REHABILITATION :

2-1 ARCHITECTURE AVEC IMAGES D'ILLUSTRATIONS.

2-2 GENIE CIVIL ET CHARPENTE METALIQUE S'IL YA LIEU.

2-3 CORPS D'ETAT SECONDAIRES (EQUIPEMENTS) :

Electricité courant fort (CFO)

Electricité courant faible

Chauffage

Climatisation et ventilation

3/ ETABLISSEMENT DU CAHER DES CHARGES DES TRAVAUX.

Le cocontractant est tenu de :

D'exécuter toutes les taches inhérentes à la préparation des études et à la conduite et au contrôle de la réalisation suivant l'étendue des missions définies au présent cahier des charges.

Garantir la conformité de la réalisation avec les études.

Il est le seul interlocuteur de l'entrepreneur pour tout ce qui concerne l'interprétation des plans, les adaptations et les modifications du projet doivent être préalablement approuvées par le service contractant.

« LA MISSION « PRESENTATION DES PROPOSITIONS DE REGLEMENT »

Le cocontractant devra : vérifier les situations sur la base des documents contractuels et les attachements (document signé par l'entreprise de réalisation et cocontractant, les consigner après visas de l'entrepreneur et les présenter au service contractant pour Paiement avec un certificat pour paiement visé par le cocontractant.

Etablir les décomptes provisoires et le décompte général définis sur la baser des situations préalablement établies. Instruire les éventuelles réclamations de l'ouvrage aux fins de décision.

Assister le service contractant dans l'application des clauses financières du marché, et notamment les révisions des prix et pénalités.

ARTICLE 12 : CONTROLE CTC

Les travaux relatifs à l'intervention de l'organisme de contrôle technique de la construction (CTC) et ainsi que toute étude spécifique éventuelle relative au sol sont prises en charge par le service contractant si c'est nécessaire.

ARTICLE 13 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES TRAVAUX

Le cocontractant atteste qu'il a reconnu en personne ou fait reconnaître par un représentant qualifié l'emplacement du projet à étudier, il est censé avoir une parfaite connaissance des lieux et des conditions d'exécution des études.

Le cocontractant est censé étudier toutes les conditions du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les études peuvent être faites conformément à ces conditions.



ARTICLE 14 : PROPRIETE DES ETUDES

Les études deviennent après vérification et corrections éventuelles et après le règlement des honoraires du cocontractant, la propriété du service contractant.

ARTICLE 15 : MODE D'EVALUATION ET DE REGLEMENT DES ETUDES

Les prestations seront payées après approbation de la partie fixe (étude). Le cocontractant devra établir sur la base du procès-verbal d'approbation de la phase considérée, une situation de travaux en cinq (05) exemplaires et l'adresser au service contractant pour vérification et service fait.

Dans un cas comme dans l'autre pour la mission suivi, le service contractant fera le nécessaire pour ordonner le mandatement en parallèle avec les situations de travaux.

ARTICLE 16 : MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est une somme globale composée de deux (2) parties définies comme suit :

a) **PARTIE FIXE :**

Le montant de la rémunération de la partie fixe (mission étude).

b) **PARTIE VARIABLE :**

Le montant prévisionnel pour la « mission suivi », est obtenu au moyen d'un taux appliqué au coût d'objectif de l'ouvrage.

Les honoraires dus au BET lui sont réglés sur présentation de notes d'honoraire mensuel selon les taux des avancements des travaux.

ARTICLE 18 : DELAI DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux dispositions de l'article 122 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés et des délégations de service publics, le service contractant est tenu de procéder au mandatement des acomptes ou du solde dans un délai qui ne peut dépasser trente (30) jours, à compter de la réception de la situation.

ARTICLE 19: ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX

Les prix arrêtés entre les deux parties ne sont pas soumis aux fluctuations du marché. (les prix sont fermes, non révisables et non actualisable.

ARTICLE 20 : RETENUE DE BONNE EXECUTION ET DE GARANTIE

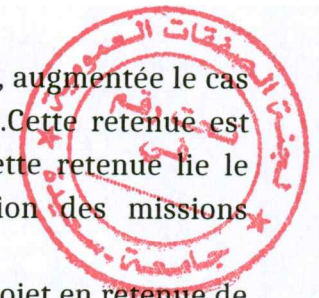
Conformément aux dispositions des articles 130 et 132 du décret présidentiel N 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public le bureau d'étude est soumis à une retenue de bonne exécution comme suit :

A. RETENUE PARTIE FIXE (ETUDE)

Elle représente 5% du montant de la rémunération de la partie fixe (étude), augmentée le cas échéant des montants des avenants relatifs à la partie fixe.

Cette retenue est prélevée sur chaque situation d'honoraires relative aux missions de l'étude .Cette retenue lie le bureau d'étude à l'exécution effective du contrat et à la bonne exécution des missions contractuelles de la partie fixe (étude).

B. RETENUE PARTIE VARIABLE (SUIVI).



Elle représente 05% du montant de la rémunération de la partie variable (suivi), augmentée le cas échéant des montants des avenants relatifs à la partie variable de règlement. Cette retenue est prélevée sur chaque situation d'honoraires relative aux missions de suivi. Cette retenue lie le bureau d'étude à l'exécution effective du contrat et à la bonne exécution des missions contractuelles de la partie variable (suivi).

Cette retenue de bonne exécution est transformée à la réception provisoire du projet en retenue de garantie et sera remboursée à la réception définitive.

ARTICLE 21: DUREE Du MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée d'étude et suivi de..... à compter de sa date d'entrée en vigueur, renouvelable après accord des deux parties.

ARTICLE 22: PENALITES DE RETARD

Le dépassement du délai global d'exécution ou des délais partiels prescrits dans ce contrat rend le maître d'œuvre passible d'une pénalité en fonction du retard qui lui est imputable constaté et calculé en pourcentage du montant total du contrat, avenant compris. Le taux de la pénalité journalière est fixé par la formule suivante les Vendredis et Jours fériés compris

$$P = \frac{M \times R}{10D}$$

FORMULE DANS LAQUELLE :

P = Montant total de la pénalité.

M = Montant total du contrat avenants compris.

R = Nombre de journées de retard.

D = Délai contractuel exprimé en jours.

Les pénalités sont applicables sans mise en demeure préalable et sur simple confrontation de la date d'expiration du délai contractuel de la date de réception provisoire.

Toutefois, le montant cumulé des pénalités de retards ne pourra être supérieur à 10% (Dix pour Cent) du montant du contrat augmenté, le cas échéant du montant des avenants.

ARTICLE 23: RECEPTION PROVISOIRE, DEFINITIVE ET DELAI DE GARANTIE :

1/RECEPTION PROVISOIRE :

A la fin des travaux, il sera procédé à la réception provisoire sur la demande de l'entrepreneur par lettre recommandée.

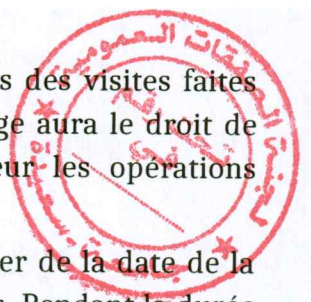
L'entrepreneur devra remédier à toutes les malfaçons ou défauts apparentes, un ordre de service lui indiquera le délai de remise en état des réparations.

Les malfaçons devront être complètement achevées lors de l'établissement du procès-verbal de réception provisoire qui fixera la date de départ du délai de garantie.

Dans le cas où des défauts de construction ou de finition seront constatés, la réception et la date de travaux seront reculées jusqu'au complet et parfait achèvement des ouvrages en conformité avec les spécifications des pièces du contrat.

2/ RECEPTION DEFINITIVE : La réception définitive est prononcée dès l'expiration du délai de garantie (une année après la réception provisoire).

Dans le cas où l'entrepreneur ne remédierait pas aux défauts constatés lors des visites faites pour la réception provisoire ou la réception définitive, le maître de l'ouvrage aura le droit de faire exécuter immédiatement aux frais risque et périls de l'entrepreneur les opérations nécessaires.



3/ **DELAI DE GARANTIE** : Le délai de garantie est fixé à une année à compter de la date de la réception provisoire qui peut être prorogée jusqu'à la levée totale des réserves. Pendant la durée de ce délai l'entreprise est tenue de réparer tous les désordres résultant des malfaçons. Ce délai peut être prorogé si le Maître de l'ouvrage ordonne l'exécution des travaux qu'il juge Nécessaires à la bonne tenue de l'ouvrage.

Durant le délai de garantie l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et il est tenu de les entretenir jusqu'à prononciation de la réception définitive.

ARTICLE 24 : INTERETS MORATOIRES

Conformément au décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le non-paiement dans les trente **(30) Jours** qui suivent le dépôt de la situation auprès du maître de l'ouvrage et si le cocontractant n'est pas avisé des motifs pour lesquels les prestations constatées n'ont pas fait l'objet d'un paiement au moins partiel, le retard ouvre droit sur la demande expresse du maître d'œuvre à des intérêts moratoires calculés depuis le jour qui suit l'expiration de ce délai au taux moyen d'intérêt bancaire à court terme.

$$IM=M \times T / 100 \times N / 365$$

Où :

- IM : Intérêts moratoires (DA)
- M : Montant TTC de la créance ou de la situation de travaux (DA)
- T : Taux annuel des intérêts moratoires (%)
- N : Nombre de jours de retard

ARTICLE 25 : NANTISSEMENT

Le maître d'œuvre est autorisé à mettre son contrat en nantissement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à l'article 85 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales

relatives aux marchés publics et l'articles 145 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015,

portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

En conséquence, une copie du contrat portant la mention exemplaire unique ; sera remise au maître d'œuvre.

Le créancier nanti devra se conformer aux dispositions du code civil, relatives au nantissement.

Comme Fonctionnaire chargé de fournir les renseignements : Monsieur le recteur de l'université

Comme Comptable chargé du paiement : Monsieur le trésorier de la wilaya de Saida

ARTICLE 26:TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le présent marché est conclu conformément à la législation et à la réglementation algériennes en vigueur, notamment :

La Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;

La loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ;



Le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;

La loi n° 84-17 du 07 juillet 1984 relative aux lois de finances, modifiée et complétée ;

La loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique, modifiée et complétée ;

L'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée ;

La loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

La loi n° 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales, modifiée et complétée ;

La loi n° 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, modifiée et complétée ;

La loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, modifiée et complétée ;

Le décret exécutif n° 92-414 du 14 novembre 1992 relatif au contrôle préalable des dépenses engagées, modifié et complété ;

Le décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative ;

Le décret législatif n° 94-07 du 18 mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, modifié et complété par la loi n° 04-06 du 14 août 2004 ;

Le décret exécutif n° 91-434 du 09 novembre 1991 relatif aux procédures de déclaration de conformité des constructions et de leur contrôle ;

L'arrêté interministériel du 15 mai 1988 portant modalités d'exercice et de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment ;

L'arrêté interministériel du 04 juillet 2001 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 15 mai 1988 portant modalités d'exercice et de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment ;

Le décret exécutif n° 16-224 du 22 août 2016 fixant les modalités de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment ;

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux approuvé par arrêté du 21 novembre 1964 ;

Les Règles Parasismiques Algériennes RPA 99 (version 2003) ;

Les Documents Techniques Réglementaires (DTR) applicables à l'objet du marché ;

Les normes algériennes (IANOR) et les normes internationales homologuées applicables ;

Les prescriptions et exigences des organismes compétents tels que le Contrôle Technique de la Construction (CTC), la Protection Civile, Sonelgaz, l'Algérienne des Eaux (ADE), l'Office National de l'Assainissement (ONA) et tout autre organisme concerné par le projet ;



Toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur se rapportant directement ou indirectement à l'objet du présent marché.

Le cocontractant déclare avoir pris parfaite connaissance de l'ensemble de ces textes et s'engage à les respecter durant toute la période d'exécution du marché.

ARTICLE 27 : REGLEMENT DES LITIGES

Conformément aux articles 87 et 88 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales Relatives aux marchés publics et aux articles 153 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les litiges nés à L'occasion de l'interprétation et ou de l'application du présent marché seront réglés dans la cadre des Dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le soumissionnaire ou le cocontractant est tenu de saisir, au préalable, la commission compétente de règlement amiable des litiges instituée auprès de la Wilaya, conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics.

En cas de non-règlement du litige à l'amiable ou de désaccord entre les parties, celles-ci peuvent saisir la juridiction compétente.

Le Tribunal Administratif de Saïda est seul territorialement compétent pour statuer sur tout litige découlant de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation du présent marché.

ARTICLE 28 : RESILIATION

Conformément aux articles 90, 91, 92 et 93 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux articles 149, 150, 151 et 152 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

En cas de manquement grave à ses obligations, le maître d'œuvre est mis en demeure par le maître de l'ouvrage d'avoir à remplir ses engagements dans un délai qui ne peut être inférieur à 10 Jours. Faute par lui de remédier à la carence qui lui est reprochée dans le délai fixé par la mise en demeure, le maître de l'ouvrage peut procéder unilatéralement à la résiliation du contrat.

ARTICLE 29 : FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera réputée faillir à des obligations contractuelles dans la mesure ou l'exécution de celle-ci serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne peuvent être considérés comme cas de force majeure que les événements échappant à la volonté des parties et présentant un caractère imprévisible, irrésistible et insurmontable et impossible.

Le cocontractant sera exonéré de ses obligations sous réserves qu'il informe par écrit le service contractant du cas de force majeure dans un délai de sept (07) jours à compter de l'acte de l'événement.

ARTICLE 30 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le présent marché est dispensé du droit de timbre et d'enregistrement.

ARTICLE 31 : ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT MARCHE

Le présent marché entrera en vigueur aux conditions suivantes :

- Son visa par les organes de contrôle réglementaires compétent (commission des marchés de l'université);

- Sa signature par les deux parties contractantes ;
- Visa du contrôleur budgétaire.
- Sa notification au partenaire cocontractant par ordre de service ;



NB : le soumissionnaire est tenu d'imiter la mention manuscrite « lu et accepté »

FAIT A SAIDA , LE;
LE SERVICE CONTRACTANT

FAIT A, LE.....;
LE CO-CONTRACTANT
(Nom, qualité du signataire et cachet)

MODELE MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF **FICHE D'IDENTIFICATION DU BUREAU D'ETUDE**



- Dénomination du bureau d'étude :
- Forme juridique du bureau d'étude :
- Adresse.....
- Nom et prénom du gérant :
- Date et lieu de naissance:.....
- Nationalité.....
- Agrément N°
- Date de Début d'activité :
- Numéro d'identification Fiscal :
- Numéro d'identification statistique :
- Numéro de compte :, Auprès :
- Agence, Au Nom :
- Numéro de téléphone mobile :
- Numéro de téléphone fixe :
- Numéro de fax :
- Adresse email :

Nombre d'années d'existence du bureau d'étude :

1/ ETAT D'ENCADREMENT DU BUREAU D'ETUDE

N°	Nom & Prénom	Qualité	Nombre d'année d'expérience
01			

02			
03			
04			
05			



N.B : Voir justification, diplôme, certificat de travail, affiliation CNAS ci-jointe.

2/ MOYENS MATERIELS

N°	Désignation	Immatriculation /N° Facture
01		
02		
03		
04		
05		

N.B : le matériel doit être justifié par carte grise et police d'assurance en cours de validité pour le matériel roulant et facture d'achat pour le reste.

3/ ETAT DES PROJETS D'ETUDE ET SUIVI ELABORE PAR BUREAU D'ETUDE

N°	Désignation du Projet	Catégorie	Maître d'ouvrage	Montant en TTC
01				
02				
03				

1/Contraintes et solutions proposées :



a/ Contraintes identifiées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

b/ Solution proposées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait àJe.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
 Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

Récapitulation lot N°01

Nom de la résidence universitaire	Description des travaux à réaliser	Cout objectif (DA)
Résidence universitaire Soummam	- Réhabilitation de la résidence	100.000.000,00
	Cout objectifs du lot 01	100.000.000,00

Total général :

	Montant en HT	TVA	Montant en TTC
Montant de la partie étude			
Montant de la partie suivi			
<u>Total général</u>			

En lettre :dinars en toutes taxes comprises

Fait àJe.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
 (Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

Nom de la résidence universitaire	Description des travaux à réaliser	Cout objectif (DA)
Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz	- Réhabilitation de la résidence	145.000.000,00
	Cout objectifs du lot 01	145.000.000,00

Récapitulation lot N°02

	Montant en HT	TVA	Montant en TTC
Montant de la partie étude			
Montant de la partie suivi			
<u>Total général</u>			

Total général :

En lettre :dinars en toutes taxes comprises

Fait àJe.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Récapitulation lot N°03

Nom de la résidence universitaire	Description des travaux à réaliser	Cout objectif (DA)
LOT 03 : Résidence universitaire Riad	- Réhabilitation de la résidence	85.000.000,00
	Cout objectifs du lot 01	85.000.000,00

Total général :

En lettre :dinars en toutes taxes comprises

	Montant en HT	TVA	Montant en TTC
Montant de la partie étude			
Montant de la partie suivi			
<u>Total général</u>			

Fait àJe.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
N°...../US/2026

Intitulé de l'opération : Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

CAHIER DES CHARGES

Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

**OFFRE FINANCIER
BUDGET D'ÉQUIPEMENT**



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul ☐ .

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ☐ : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire ☐

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ☐ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....



Engage la société, sur la base de son offre ☐ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ENSEmble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)à exécuter les

prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

En chiffre en H.T

En lettre en H.T :.....

En chiffre en T.T.C

En lettre en T.T.C :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....		
.....		
.....		

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°ouvert auprès :
 Adresse:



5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :.....
.....

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul ☐ .

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ☐ : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....
.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....
.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire ☐

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ☐ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....



.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
.....

Engage la société, sur la base de son offre ☐ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

L'ENSEmble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)
.....à exécuter les

prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

En chiffre en H.T
.....

En lettre en H.T :.....
.....

En chiffre en T.T.C
.....

En lettre en T.T.C :.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....		
.....		
.....		



Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprenre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul ☐ .

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ☐ : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire ☐

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ☐ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....



Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Engage la société, sur la base de son offre ☐ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ENSEmble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)à exécuter les

prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

En chiffre en H.T

En lettre en H.T :

En chiffre en T.T.C

En lettre en T.T.C :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....		
.....		
.....		

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle



BORDEREAUX DES PRIX
DEVIS QUANTITATIFS
ET ESTIMATIFS



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°...../2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :

LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

Bordereau des prix unitaires

PARTIE FIXE (ETUDE)

Taux De Rémunération Proposé En Lettre « Partie Fixe - Étude »	Forfait En Chiffre
- Diagnostic et évaluation de l'état des résidences universitaires. - Relevés techniques et établissement de l'état des lieux. - Études de réhabilitation des bâtiments et des réseaux. - Assistance au maitre d'ouvrage	
Forfait De Rémunération Proposé En Lettre	

PARTIE VARIABLE (suivi)

Forfait De Rémunération Proposé En Lettre « Partie Variable - Suivi »	Forfait En Chiffre
.....	

Fait à:.....le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
 Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
 LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

Bordereau des prix unitaires

PARTIE FIXE (ETUDE)

Taux De Rémunération Proposé En Lettre « Partie Fixe - Étude »	Forfait En Chiffre
- Diagnostic et évaluation de l'état des résidences universitaires. - Relevés techniques et établissement de l'état des lieux. - Études de réhabilitation des bâtiments et des réseaux. - Assistance au maitre d'ouvrage	
Forfait De Rémunération Proposé En Lettre	

PARTIE VARIABLE (suivi)

Forfait De Rémunération Proposé En Lettre « Partie Variable - Suivi »	Forfait En Chiffre
.....	

Fait à:.....le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Bordereau des prix unitaires

PARTIE FIXE (ETUDE)

Taux De Rémunération Proposé En Lettre « Partie Fixe - Étude »	Forfait En Chiffre
- Diagnostic et évaluation de l'état des résidences universitaires. - Relevés techniques et établissement de l'état des lieux. - Études de réhabilitation des bâtiments et des réseaux. - Assistance au maitre d'ouvrage	
Forfait De Rémunération Proposé En Lettre	

PARTIE VARIABLE (suivi)

Forfait De Rémunération Proposé En Lettre « Partie Variable - Suivi »	Forfait En Chiffre
.....	

Fait à:.....le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PARTIE FIXE (ETUDE)

Description	U	Montant en HT	dont TVA 19 %	Montant en TTC
- Diagnostic et évaluation de l'état des résidences universitaires. - Relevés techniques et établissement de l'état des lieux. - Études de réhabilitation des bâtiments et des réseaux. - Assistance au maître d'ouvrage	F			
TOTAL TTC				

Montant de la Partie Fixe (Étude) en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....

PARTIE VARIABLE (SUIVI) (Le délai de suivi est celui proposé par l'entreprise retenue dans son offre et accepté par le maître d'ouvrage)

Cout d'objectif En TTC	U	Montant en TTC	dont TVA 19 %	Montant en HT
100.000.000,00	F			

Montant de la Partie Variable (Suivi) en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....

RECAPITULATION



Montant de la Partie Fixe (Étude) en T.T.C	
Montant de la Partie Variable (Suivi) en T.T.C	
Total « Étude et Suivi »	

Montant de l'étude et suivi en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....
.....

Fait à:.....le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PARTIE FIXE (ETUDE)

Description	U	Montant en HT	dont TVA 19 %	Montant en TTC
- Diagnostic et évaluation de l'état des résidences universitaires. - Relevés techniques et établissement de l'état des lieux. - Études de réhabilitation des bâtiments et des réseaux. - Assistance au maître d'ouvrage	F			
TOTAL TTC				

Montant de la Partie Fixe (Étude) en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....

PARTIE VARIABLE (SUIVI) (Le délai de suivi est celui proposé par l'entreprise retenue dans son offre et accepté par le maître d'ouvrage)

Cout d'objectif En TTC	U	Montant en TTC	dont TVA 19 %	Montant en HT
145.000.000,00	F			



Montant de la Partie Variable (Suivi) en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....

RECAPITULATION

Montant de la Partie Fixe (Étude) en T.T.C	
Montant de la Partie Variable (Suivi) en T.T.C	
Total « Étude et Suivi »	

Montant de l'étude et suivi en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....
.....

Fait à:.....le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif a l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PARTIE FIXE (ETUDE)

Description	U	Montant en HT	dont TVA 19 %	Montant en TTC
- Diagnostic et évaluation de l'état des résidences universitaires. - Relevés techniques et établissement de l'état des lieux. - Études de réhabilitation des bâtiments et des réseaux. - Assistance au maitre d'ouvrage	F			
TOTAL TTC				

Montant de la Partie Fixe (Étude) en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....

PARTIE VARIABLE (SUIVI) (Le délai de suivi est celui proposé par l'entreprise retenue dans son offre et accepté par le maître d'ouvrage)

Cout d'objectif En TTC	U	Montant en TTC	dont TVA 19 %	Montant en HT
85.000.000,00	F			

Montant de la Partie Variable (Suivi) en T.T.C (En Lettres) :

.....
.....

RECAPITULATION



Montant de la Partie Fixe (Étude) en T.T.C	
Montant de la Partie Variable (Suivi) en T.T.C	
Total « Étude et Suivi »	

Montant de l'étude et suivi en T.T.C (En Lettres) :

.....

.....

.....

Fait à:.....le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر



Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Etude, Suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-
Wilaya de Saida : Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad

Objet : Etude, Suivi des travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025- Wilaya de Saida :
Résidences universitaires Soummam, Mazouni Abdelaziz et Riad en trois lots séparés :
LOT 01 : Résidence universitaire Soummam
LOT 02 : Résidence universitaire Mazouni Abdelaziz
LOT 03 : Résidence universitaire Riad

Moyens humains		Montant
Profils requis	Présence de l'intervenant	Montant global des horaires du suivi en TTC
Chef de projet (architecte ou ingénieur)	Permanent	
Ingénieur en génie-civil	03 visites par semaine	
Métreur vérificateur/ T.S en GC ou Architecture	02 visites par semaine	

Le montant de la partie variable est arrêté à la somme en toutes taxes comprises de :

.....
.....
.....

Fait à:.....le.....

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).